Réception par le préfet : 14/10/2022



DELIBERATION DU CONSEIL MUNCIPAL DU 12 OCTOBRE 2022 2022/088

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi douze octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé 29
Nombre de conseillers en Exercice 28
Nombre de conseillers
Présents 23
Nombre de votants 26

Etaient présents: Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, , M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, Mme Huguette ROSIER.

Absent(e)s excusé(e)s: M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), M. Laurent LELIEVRE, M. Denis SEBILO

<u>Secrétaires de séances :</u> Mme C. BERTHO, Mme M.GUILLEUX

SUBVENTION AU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DES PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur: Maël CARIOU

Monsieur Maël CARIOU, Adjoint à l'Environnement et la Vie Démocratique informe les Elus de la découverte d'une colonie de Grands Rhinolophes sur Herbignac dans le cadre des atlas de la biodiversité.

Le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire a obtenu l'accord des propriétaires pour acheter la grange qui abrite cette colonie ; la toiture doit être refaite. Le coût de l'investissement (achat + travaux) est de 85 000 €.

Ce dossier a été présenté aux membres de la commission Environnement et Vie Démocratique qui ont émis un avis favorable pour le versement d'une subvention de 1000 euros au CEN pour l'acquisition et la réparation de cette grange.

Des animations pourraient être organisées ultérieurement pour faire connaître les Grands Rhinolophes au public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Environnement et Vie Démocratique,

VU l'avis favorable de la commission Finances, Personnel et Vie Economique,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la participation de la collectivité à la sauvegarde du Grands Rhinolophes dans le cadre de la politique de protection de l'environnement menée par l'équipe municipale,

Le Conseil municipal, <u>par 20 voix POUR, 2 ABSENTIONS</u> (P-L. PHILIPPE, H. ROSIER) et 4 CONTRE (A. COURJAL, F. LEPY, M. GUILLEUX, C. LIEGE) DÉCIDE:

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 1 000 € au Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire pour l'acquisition et la réparation d'une grange située sur le territoire communal.
- ♦ DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu De la réception en Préfecture, le 14 octobre 2022 Et de la publication, le 19 octobre 2022 Pour extrait certifié conforme

La Maire * 01